



Conditions d'organisation du Service minimum d'accueil

Période du 6 au 23 avril :

Service minimum strict réservé aux familles accueillies (personnel « indispensable » dont médical, médico-social, pompiers, forces de l'ordre)

La liste des personnels jugés « indispensables » par le Gouvernement n'étant pas encore communiquée, celle-ci fera loi pour l'acceptation de vos enfants au SMA.

Conditions d'ouverture :

- Sur justificatif fourni au pôle jeunesse, réservé aux familles dont les deux parents travaillent dans les secteurs pré-cités et ne pouvant bénéficier du télétravail, familles monoparentales des mêmes secteurs qui travaillent et ne pouvant bénéficier du télétravail.
- Ouverture d'un site unique à l'école Roger Gaubil (maternelle) pour les élèves de Gaubil, Randon et A. Frank.
- Horaires d'ouverture de 8h00 à 18h.
- Restauration scolaire non fournie (repas tirés du sac)

Inscriptions :

Toutes les inscriptions « classiques » aux temps périscolaires, restauration et vacances scolaires seront automatiquement annulées par nos services. Il n'est pas nécessaire pour vous d'effectuer ces démarches.

Les inscriptions au service minimum s'effectueront essentiellement auprès du pôle jeunesse par mail à l'adresse polejeunesse@sangonis.fr ou par téléphone au 04.67.57.05.43 / 04.67.57.04.65. Le justificatif de l'employeur sera demandé à l'inscription.

Pour la rentrée du 26 avril, pensez à effectuer de nouvelles réservations sur le logiciel. La semaine du 26 au 30 avril étant initialement prévu comme une semaine de vacances scolaires, aucune inscription pour les temps périscolaires et de restauration n'est prise en compte actuellement.

Merci de votre compréhension,

Le service municipal jeunesse, sports, éducation